

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/30 du 12 juin 2024

**OBJET : BUDGET ANNEXE DU CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Douze Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Quatre Juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Gilles HEURFIN
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Catherine DUPONT

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Esaïe SAGBOHAN à Mme Nathalie CAPBLANC

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie ENGUERRAND, Conseillère municipale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales

N°2024/30 du 12 juin 2024

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240612-DE-30-2024-DE

A.R. du 24/06/2024

Publié le 26/06/2024

Le Président



Bernard JAMET

**OBJET : BUDGET ANNEXE DU CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe du CCAS – Résidence Autonomie Maurice Utrillo par délibération n°2024/29 du Conseil d'Administration en date du 12 juin 2024,

Considérant les excédents d'investissement et d'exploitation 2023,

Considérant les restes à réaliser 2023 en dépenses d'un montant de 4 766,38 euros,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : De reprendre l'excédent 2023 de la Section d'Investissement d'un montant de 136 542,21 € sur le **Budget Supplémentaire 2024** au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Article 2 : De reprendre l'excédent 2023 de la Section de Fonctionnement d'un montant de 67 241,14 € sur l'exercice 2025, comme suit :

- **D'affecter** une partie de cet excédent de fonctionnement à hauteur de 17 241,14 € en Investissement sur le Budget Primitif 2025 au compte 10682 « réserves affectées à l'investissement ».
- **De maintenir** le solde de cet excédent de fonctionnement de 50 000,00 € en Fonctionnement sur le Budget Primitif 2025, au compte 002 « résultats de fonctionnement reportés ».

EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT REALISES		EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTES EN N+2		PART DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTES EN INVESTISSEMENT EN N+2	
2021	101 189,88€	BP 2023	61 189,88€	BP 2023	40 000,00€
2022	148 707,46€	BP 2024	70 707,46€	BP 2024	78 000,00€
2023	67 241,14€	BP 2025	50 000,00€	BP 2025	17 241,14€

EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT			
REALISATION		AFFECTATION	
2021	94 412,99€	BS 2022	94 412,99€
2022	101 817,92€	BS 2023	101 817,92€
2023	136 542,21€	BS 2024	136 542,21€

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20240612-DE-30-2024-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N°2024/30 du 12 juin 2024

Article 3 : De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



La Secrétaire de séance

Sylvie ENGUERRAND

Conseillère municipale